



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON  
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20220630-20220615-DE  
Reçu le 07/07/2022

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 30 juin 2022

Date de convocation : le 17 juin 2022

Date d'affichage : le 17 juin 2022

Nombre de membres au Comité Syndical: 50

L'an deux mille vingt deux, le trente du mois de juin, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

**Etaient présents :** Monique ALIES – Alain ANGLES – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Jean Louis GRIMAL – Claude HENRY – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Anice SASSI – Roland JOFFRE - Bernard VERDIE

Etaient absents ou excusés : 25 Dont 2 ont donné procuration

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 2022/06/15**

**ADMISSION EN NON VALEUR 2022**



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

**DELIBERATION N° 2022/06/15**

**ADMISSION EN NON VALEUR 2022**

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20220630-20220615-DE  
Reçu le 07/07/2022

Monsieur le Président présente au Comité Syndical en non - valeur le titre T759 émis en 2021 à l'encontre du fournisseur d'énergie HYDROPTION pour un montant de 270.04 €.

Le fournisseur d'électricité Hydroption, fragilisé par le bond des prix de l'énergie, s'est vu retirer son autorisation d'exercer après que le tribunal de commerce de Toulon a prononcé sa liquidation judiciaire, selon un arrêté publié mardi au Journal officiel. L'entreprise, qui opérait pour des clients professionnels et non pour des particuliers, avait été placée en redressement judiciaire en octobre par le tribunal de commerce de Toulon, où elle a son siège.

"Compte tenu du jugement du 2 décembre 2021 du tribunal de commerce de Toulon prononçant la liquidation judiciaire de la société Hydroption SAS [...] l'autorisation d'exercer [...] octroyée à cette société en date du 22 septembre 2015, est retirée".

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte l'inscription en non-valeur de la somme de 270.04 € et rappelle que la créance peut à tous moments être recouvrée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification  
Du 6 Juillet 2022

